



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RÉFORME DES RETRAITES

LA CFDT OBTIENT DES MESURES DE JUSTICE

Le gouvernement a rendu public son projet de réforme des retraites. La CFDT s'est investie avec énergie dans la concertation. Elle a fait des propositions concrètes pour :

- **obtenir des mesures de justice pour celles et ceux qui sont victimes d'inégalités ;**
- **empêcher la détérioration du pouvoir d'achat des actifs et des retraités ;**
- **consolider le financement du système par des mesures concernant les salariés du privé et du public afin que nous puissions tous, en particulier les jeunes, reprendre confiance dans l'avenir solidaire de nos retraites.**

Avons-nous obtenu gain de cause ?

- **Sur les mesures de justice, oui, c'est une évidence.** Pour les femmes, les jeunes, pour ceux qui sont exposés aux travaux pénibles, les retraités modestes, les chômeurs, les personnes handicapées, il y a une amélioration des situations.
- **La CFDT s'est opposée** au recul de l'âge de départ, à la désindexation des pensions, à un allongement rapide et trop élevé de la durée de cotisation, à l'augmentation de la CSG pour financer les retraites et aux modifications des règles de calcul des pensions des fonctionnaires.
- **Mais il y a aussi des efforts demandés à tous :** nous cotiserons plus longtemps. Les cotisations patronales et salariales augmenteront entre 2014 et 2017. Les pensions des retraités seront revalorisées six mois plus tard. Ce sont les choix du gouvernement, pas les nôtres. Mais les difficultés financières des régimes exigent de trouver des ressources. Et on vit plus longtemps à la retraite....

Au final, nombre de nos revendications deviennent réalité. Elles amélioreront la situation de nombreuses personnes et nous sommes fiers de les avoir obtenues.

• **Les salariés exposés au travail pénible**

Un compte personnel Pénibilité sera créé en 2015 et permettra à ceux qui travaillent dans le bruit, la nuit, avec des produits dangereux pour leur santé de partir plus tôt à la retraite, ou de se former pour se reconvertir vers un emploi moins pénible.

C'est une grande conquête sociale demandée par la CFDT depuis des années.

- **Les carrières longues** (ceux qui ont commencé à travailler jeunes et peuvent partir à 60 ans) sont améliorées par une meilleure prise en compte du chômage, de la maternité et de l'invalidité.
- **Les femmes en priorité** toucheront à partir de 2020 une majoration de pension dès le premier enfant, alors qu'elle était réservée aux parents de trois enfants et bénéficiait aux hommes à 70 % ! La CFDT regrette que l'on attende 2020.
- **Les jeunes** qui débutent leur carrière par l'apprentissage ou l'alternance, pourront compter sur tous leurs trimestres d'apprentissage pour ouvrir leurs droits à la retraite. Cette mesure leur permet de compenser l'augmentation de la durée de cotisation.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

- **Les précaires et temps partiels** valideront plus rapidement des trimestres : dès 2014, la rémunération permettant de valider un trimestre passe de 1 886 € à 1 414 € ; une mesure qui bénéficie en priorité aux jeunes et aux femmes.
- **Le nombre de retraités modestes** bénéficiant du minimum contributif augmente, c'était une exigence de la CFDT.
- **Les poly-pensionnés** du régime général, du régime des salariés agricoles et des indépendants verront le calcul de leur retraite unifié, et donc pour beaucoup, leur pension augmenter.
- **Les personnes handicapées et leurs aidants** voient aussi leurs droits à la retraite nettement améliorés.
- **Tous les futurs retraités** disposeront d'un compte de retraite unique et y verront plus clair sur leur future retraite.

Pour ce qui est du financement, le gouvernement augmente les cotisations, allonge la durée de cotisation et reporte de 6 mois la revalorisation des pensions. Sur ce dernier point, la CFDT exige que les bases pensions ne soient pas frappées. Encore une fois, la CFDT n'était pas demandeuse, mais nous avons empêché des décisions plus injustes.

- Les cotisations augmenteront de 0,30 point en 2014 (0,15 pour les salariés ; 0,15 pour les employeurs) puis de 0,10 point par an jusqu'en 2017. Cela représente 2,15 € par mois pour un Smic en 2014.
- La durée de cotisation continuera d'augmenter.

Pour un assuré né en	Durée de cotisation correspondant à une carrière complète	Date de mise en œuvre
1955, 1956, 1957	41 ans et 2 trimestres	2017
1958, 1959, 1960	41 ans et 3 trimestres	2020
1961, 1962, 1963	42 ans	2023
1964, 1965, 1966	42 ans et 1 trimestre	2026
1967, 1968, 1969	42 ans et 2 trimestres	2029
1970, 1971, 1972	42 ans et 3 trimestres	2032
1973 et suivantes	43 ans	2035

**LA LOI DOIT ÊTRE DÉBATTUE AU PARLEMENT.
LA CFDT RESTERA MOBILISÉE POUR QUE LES AVANCÉES SOIENT CONCRÉTISÉES.
DANS CETTE CONCERTATION, LA CFDT NE S'EST CONTENTÉE
NI DE REGARDER LE TRAIN PASSER, NI DE COMMENTER. ELLE A PROPOSÉ
ET OBTENU DE NOUVEAUX DROITS POUR LES SALARIÉS.**

**VOUS VOUS FEREZ VOTRE OPINION.
PARLEZ-EN AVEC VOS DÉLÉGUÉS CFDT.
NOUS AVONS OBTENU DES AVANCÉES PAR
LE DIALOGUE, C'EST ÇA AUSSI LA COMBATIVITÉ !**

**LA CFDT
S'ENGAGE POUR CHACUN
AGIT POUR TOUS**

CFDT.FR